

**Sujet :** [INTERNET] Enquête d'utilité publique établissement Verbrugge, ZA de Templemars.

**De :** Jean-Claude Lefebvre <j-cl.lefebvre@wanadoo.fr>

**Date :** 09/11/2019 22:44

**Pour :** pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Je suis contre l'installation de l'usine Verbrugge à Templemars

parce qu'elle serait située dans la zone de protection des champs captants. En cas d'accident les nappes souterraines pourraient être gravement polluées. Or elles sont déjà considérablement amoindries par le déficit pluviométrique de ces 4 dernières années. Nous sommes en niveau 4 de restriction d'usage de l'eau depuis plusieurs mois. Nous ne devons pas ajouter un nouveau risque aux nappes phréatiques locales. Le principe de précaution, inscrit dans notre Constitution doit s'appliquer.

Or les risques d'accidents sont importants : crash d'un avion étant donné la proximité de l'aéroport de Lesquin, accident survenant à l'un des camions qui transporteront les résidus de l'usine, etc.

De plus l'agglomération lilloise est déjà saturée comme le montrent les embouteillages endémiques, les niveaux de pollution atmosphérique... Il serait plus judicieux de délocaliser les usines dangereuses vers des zones moins denses, plus sûres et où les emplois sont plus rares.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, les salutations respectueuses d'un citoyen .